

Article 31 du Règlement

semi-automatique devraient être obligées de produire un certificat médical pour prouver qu'elles n'ont pas de déséquilibre mental. Après tout, il en faut bien pour obtenir un permis de conduire de catégorie 1 dans ma province.

J'implore le ministre de la Justice d'agir dès maintenant. Il est trop facile d'acheter des armes à autorisation restreinte au Canada. Agissons le plus tôt possible avant qu'il y ait d'autres victimes.

* * *

VIA RAIL

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, contrairement à ce que les Canadiens et les touristes étrangers peuvent croire après les comptes rendus des médias et les déclarations des critiques de l'opposition de la semaine dernière, VIA Rail exploite toujours des trains de passagers au Canada.

Le Canadien n'a été mis en service que dans les années cinquante et, comme c'est presque toujours le cas chez VIA, il accumulait les retards. Son retrait est venu trop tard, des années et des centaines de millions de dollars trop tard.

Le dernier Canadien—ça sonne comme le titre d'un roman à l'eau de rose—était plein. Il était rempli de maniaques des chemins de fer, qui ont admis ne pas avoir pris le train pendant des années, et de journalistes. Ceux-ci n'avaient pas pris le train depuis 30 ans, mais ont profité d'un billet de faveur pour rédiger un papier.

Que nous réserve l'avenir maintenant que nous avons vu le dernier cirque médiatique canadien sur rails? Les vrais maniaques du train pourront encore prendre le train, mais cette fois, les wagons seront pleins et les contribuables ne seront pas obligés de payer la note pour quelques nostalgiques.

Les journalistes et les députés de l'opposition pourront recommencer à voyager par avion, comme ils le font depuis des années. Ce n'est pas pour eux le bruit régulier et romantique des roues de train sur les rails.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en 1983, le gouvernement libéral a reconnu la nécessité d'une politique nationale sur l'eau et il a lancé une enquête à ce sujet. Cette enquête a donné lieu, en 1985, à un rapport intitulé «Vers un renouveau.»

En 1987, le gouvernement actuel publiait un document intitulé «Politique fédérale relative aux eaux», document

qui avait très peu de poids et de faibles répercussions sur la politique gouvernementale. Même si le gouvernement avait promis que les projets internationaux touchant l'eau seraient assujettis au processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, on a dû poursuivre à deux reprises le ministre de l'Environnement, afin de le forcer à appliquer sa propre loi dans le cas du projet de barrage Rafferty-Alameda.

Dans ce document, on promettait également un cadre législatif touchant l'eau au Canada. Pourtant, aujourd'hui, sept ans plus tard, après avoir lancé cette enquête et malgré bien des belles paroles sur le développement durable, le gouvernement n'a pas encore adopté de législation nationale sur l'eau, ni de norme nationale à ce sujet, et il n'a pris aucun engagement législatif contre les dérivations d'eau et son exportation.

Nous exhortons donc ce gouvernement fatigué à présenter à la Chambre une législation significative et exhaustive au sujet de l'eau.

* * *

• (1410)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, la loi fédérale sur les édifices du patrimoine, qui relève du ministre de l'Environnement, comporte une grave lacune qu'exploitent le ministre des Travaux publics et le ministre responsable de Postes Canada.

La politique concernant le patrimoine fédéral prévoit certains travaux d'entretien et de protection pour les édifices fédéraux désignés au Canada, dont certains appartiennent actuellement au ministère des Travaux publics, qui les loue à Postes Canada.

Pendant que Postes Canada cesse peu à peu d'exploiter des bureaux de poste, particulièrement au Canada rural, où la seule présence fédérale dans la collectivité est le bureau de poste, le ministre des Travaux publics, grâce à une échappatoire de la loi actuelle, permet à Postes Canada de se soustraire aux dispositions de la loi sur les édifices du patrimoine. Ainsi, des immeubles comme le bureau de poste de Wilkie, en Saskatchewan, nécessitent des travaux d'entretien et de restauration et sont offerts en vente au secteur privé.

Il est temps de renouveler notre engagement d'offrir des services postaux aux collectivités rurales du Canada et, par l'entremise du ministre de l'Environnement, de renforcer les lois sur le patrimoine et de prévenir ainsi la perte d'autres édifices du patrimoine dans tout le Canada.